

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GROUPES, CLASSES ET VOYAGES SCOLAIRES

Article I. Dispositions générales
1.01 Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 1er janvier 2016 et sont applicables sauf convention particulière.
1.02 Le fait que LMD CNPVA ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des dispositions des conditions générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par elle-même à se prévaloir ultérieurement de l'une de ces dispositions.
1.03 Dans le cas où l'une des dispositions des conditions générales de vente serait déclarée nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.
1.04 Sont également applicables à l'offre et à la fourniture des prestations, selon des modalités identiques aux présentes conditions générales, les conditions spécifiques des Partenaires ou sous-traitants. L'acte d'achat et/ou de réservation signifie l'acceptation des conditions spécifiques des partenaires.

Article II. Définition d'un groupe
2.01 LMD CNPVA propose des tarifs préférentiels groupes à partir de 10 participants payants. Est considéré comme un groupe tout séjour qui débute et se termine à la même date pour l'ensemble des participants et dont les prestations incluses dans le tarif sont communes à l'ensemble du groupe.
2.02 La réservation d'un séjour groupe se fera par l'élaboration d'un contrat groupe spécifique. Ce contrat définira les tarifs, les prestations souscrites, les effectifs et le montant des acomptes.
2.03 La liste nominative des participants doit parvenir à LMD CNPVA au plus tard 2 mois avant le départ. Toute modification à la hausse ou à la baisse du nombre de participants devra au préalable faire l'objet d'un accord écrit.

Article III. Formation du contrat
3.01 Il est rappelé que toute commande de l'une ou plusieurs des prestations offertes par LMD CNPVA suppose l'adhésion sans restriction ni réserve du client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles sont visibles et consultables soit au comptoir de LMD CNPVA, soit sur les pages du site internet.
3.02 Réservation : Toute réservation est ferme et définitive sauf exercice du droit de rétractation ou annulation dans les conditions prévues à l'article VIII des présentes conditions générales de vente.
3.03 Confirmation écrite LMD CNPVA s'engage à confirmer au client, par écrit électronique ou à défaut par écrit papier, au plus tard avant le début des prestations commandées, la teneur des prestations commandées ainsi que les conditions générales de vente et les modalités d'exercice du droit de rétractation dont il bénéficie, l'adresse à laquelle il peut présenter ses réclamations et les conditions relatives aux garanties commerciales dont il bénéficie.

Article IV. Détail de nos séjours
Pour connaître précisément le contenu des prestations, reportez-vous aux indications des devis.

Article V. Réserve et délai d'option
Demande de réservation : Lorsqu'un client adresse une demande de réservation à LMD CNPVA (sous réserve de disponibilité) celle-ci est valable pendant une durée qui varie en fonction des éléments suivants :
Validité 30 jours pour une réservation supérieure à 90 jours avant le séjour.
Validité 15 jours pour une réservation entre 90 et 45 jours avant le séjour.
Validité 10 jours pour une réservation entre 45 et 35 jours avant le séjour.
Validité 5 jours pour une réservation inférieure à 35 jours avant le séjour.

Article VI. Inscription et paiement
6.01 Réservation standard :
• 50 % à la signature de la convention précisant les dates du séjour (non modifiable sans dédits) et le nombre prévisionnel de participants.
• 30 %, 2 mois avant le début du séjour, avec avis daté et signé précisant le nombre définitif de participants (non modifiable sans dédits)
• Le solde, soit 20 %, à réception de la facture définitive en fin de séjour.
• Les différents frais pouvant survenir pendant la réalisation du séjour, tels que des frais téléphoniques ou de transport, feront l'objet d'une facturation complémentaire accompagnant le solde de la facture principale.
6.02 Réservation à moins de 2 mois du départ - Vente de dernière minute : en cas d'inscription moins de 2 mois avant le départ, le client devra s'acquitter de 50% du prix du séjour à la réservation, avec avis daté et signé précisant le nombre définitif de participants (non modifiable sans dédits) La date à laquelle cette réservation pourra éventuellement intervenir ne nous permettra pas toujours de vous adresser une confirmation de séjour. Vous serez alors réputés avoir accepté l'ensemble des indications relatives à nos prestations portées oralement à votre connaissance.

Article VII. Tarifs
Reportez-vous au devis. Les tarifs sont présentés dans le cadre d'un forfait basé sur des nuitées. Tout séjour écourté ou prestation non consommée ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation involontaire du séjour (route éffondrée, conditions climatiques, etc.) sont à la charge du client. Les prolongations de séjours sont facturées par journée sur la base du tarif applicable au séjour.
7.01 Transport : lorsque les prestations fournies incluent le transport reportez-vous aux indications du devis transport ainsi qu'aux conditions spécifiques de vente.
7.02 Gratuités : dans le cadre de séjours classe de mer ou d'accueil de groupe de mineurs, les animateurs bénéficient d'une gratuité concernant l'hébergement dans la mesure de 1 pour 20 enfants.
7.03 Révision du prix : les prix indiqués dans notre devis ont été déterminés en considération des données économiques applicables au moment de son édition. En cas de modification significative de ces données, le prix de vente pourra être révisé. Si vous n'êtes pas encore inscrit au jour de la modification de ces données, le prix de vente vous sera confirmé lors de votre inscription. Si vous êtes déjà inscrit, le prix fixé au contrat ne pourra plus faire l'objet d'une majoration.

Article VIII. Modification et annulation
8.01 Conditions d'annulation du fait de l'acheteur : en cas d'annulation totale ou partielle du groupe et sous réserve d'exigences supérieures de la part de nos prestataires de service, en fonction de la date d'annulation (à nous confirmer obligatoirement par écrit), les montants retenus, à titre de pénalités d'annulation au profit de LMD CNPVA, sont les suivants :
• Plus de 75 jours avant la date de début du séjour, il sera retenu 5 % du montant du dossier.
• Entre 75 jours et jusqu'à 45 jours avant la date de début du séjour, il sera retenu 25 % du montant du dossier.
• Entre 44 jours et jusqu'à 10 jours avant la date de début du séjour, il sera retenu 50 % du montant du dossier.
• Entre 9 et jusqu'à 4 jours avant la date de début du séjour, il sera retenu 80 % du montant du dossier.
• Entre 3 jours et moins avant la date de début du séjour, il sera retenu 100 % du montant du dossier.
• En cas de non présentation à la date d'arrivée, aucun remboursement ne sera effectué.

À titre commercial, LMD CNPVA accorde une tolérance de minoration de l'effectif de 2 personnes sur la base de l'effectif mentionné au contrat à condition que celle-ci soit signalée à LMD CNPVA par écrit plus de 30 jours avant l'arrivée du groupe pour les séjours hors période de vacances scolaires et 60 jours pour les séjours en période de vacances scolaires. Les conditions tarifaires groupe ne pourront être maintenues si l'annulation partielle a pour effet de ramener le nombre de participants à moins de 15 personnes.
Toute modification du nombre de participants à la baisse pourra entraîner une augmentation des tarifs.
Attention : une arrivée ultérieure à celle prévue ou un départ anticipé équivaut à une annulation pour la période de séjour non consommé et ne donne lieu à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif. L'annulation d'un transport moins de 30 jours avant la date d'arrivée peut entraîner la retenue de la valeur totale du transport.
Ces conditions ne s'appliquent pas à la facturation au forfait.

Date : Il est expressément indiqué que toute demande de modification portant sur les dates constitue à la fois une demande d'annulation soumise aux conditions ci-après exposées et une demande de nouvelle réservation qui devra faire l'objet de nouvelles négociations, LMD CNPVA se réservant le droit d'appliquer les conditions générales d'annulation prévues ci-dessous. Vous serez également tenus de supporter les frais éventuels liés à la modification des conditions de transport si celui-ci a été prévu.

Prestation : Le client ne peut, sauf accord préalable de LMD CNPVA, modifier le déroulement de son séjour. Toute prestation non prévue dans le forfait doit être réglée sur place.
8.02 Conditions de modification ou d'annulation du fait du vendeur : LMD CNPVA peut être amené à modifier ou à annuler un séjour ou une activité en cas de participation insuffisante ou d'événements extérieurs indépendants de sa volonté.
• Lorsqu'avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur, nous vous avisons en vous informant que vous disposerez alors de la faculté de résilier le contrat ou d'accepter la modification que nous vous proposerons. Vous devrez alors nous faire connaître votre choix sous 48 heures. Dans l'hypothèse où vous décideriez de résilier le contrat, vous aurez droit, sans supporter de pénalités ou de frais, au remboursement de la totalité des sommes que vous aurez versées.
• Modification des programmes : nous pourrions, en cas de force majeure, de cas fortuit ou encore à de mauvaises conditions météorologiques, nous trouver dans l'obligation de modifier totalement ou partiellement nos prestations, ou de fermer un équipement commun... Dans ces différentes éventualités, nous vous proposerons des prestations en remplacement de celles qui ne sont pas fournies dans ce cas si vous refusez la ou les nouvelles prestations aucune indemnisation ne sera faite. Par ailleurs, malgré toute l'attention apportée à nos documents commerciaux des erreurs d'édition peuvent exister. Aussi, en cas de fautes d'impression ou d'oubli dans l'édition de ces documents commerciaux, LMD CNPVA se réserve un droit de rectification. Cependant, ce droit ne saurait remettre en cause les réservations effectuées avant la date de rectification. Celles-ci

seraient honorées selon les conditions portées à la connaissance du client au moment de sa réservation initiale.

Article IX. Responsabilité
9.01 LMD CNPVA qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions de vente.
9.02 Les activités effectuées par des prestataires et/ou les visites dépendent des jours et heures d'ouverture des différents monuments, musées et établissements. En cas de fermeture imprévue, LMD CNPVA ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable pour la non-réalisation d'un programme qui n'est pas dû à son propre fait.
9.03 LMD CNPVA ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées ou du non-respect total ou partiel des obligations stipulées dans les présentes conditions générales de vente, en présence de cas fortuits, de cas de force majeure, de mauvaise exécution ou de fautes commises par le client, ou de faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger à la fourniture des prestations.
9.04 En aucun cas, LMD CNPVA ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autre que leur objet initiale.

Article X. Exécution du contrat
10.01 Transports : s'agissant des transports, l'heure de rendez-vous qui vous sera donnée devra être respectée : à défaut, vous vous exposerez à toutes les conséquences qui pourraient résulter de votre retard.
10.02 Arrivées : Les arrivées sont possibles de 9 h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00 Attention, après cet horaire, les arrivées ne sont plus possibles. L'accueil est à votre disposition pour tous les renseignements, conseils, animations station, météo, etc. Arrivées et départs s'effectueront dans ces tranches horaires. Toute arrivée ou départ en dehors de ces heures doit être expressément spécifié. Le jour d'arrivée et de départ une salle pour les bagages sera mise à disposition.
10.03 Les chambres sont disponibles au plus tôt à 12 heures. Leur entretien incombe aux occupants (ou en Supplément). Une caution de 100 euros par chambre vous sera demandée à votre arrivée, et restituée à la fin du séjour. Toute dégradation sera facturée selon le barème du tableau en vigueur. Pour les séjours supérieurs à 3 jours : Les draps sont fournis et renouvelés sur demandes toutes les semaines. Pour les séjours inférieurs à 3 jours : Les draps ne seront pas fournis (prévoir draps personnels) place et taie de traversin ainsi qu'un sac de couchage. Location en sus possible : 2.50€/lit. Les chambres doivent être restituées dans un état correct de propreté. A défaut, les frais de ménage seront facturés sur la base forfaitaire de 40 euros par chambre non correcte. Toutes détériorations et dégradations seront facturées. La perte d'une clé de chambre et de son porte-clés entraîne la facturation automatique d'une somme forfaitaire de 85 €. Le jour du départ, les chambres seront libérées avant 9h30. Pour les petites réparations, un cahier est à votre disposition à l'accueil.
10.04 La Restauration : Nous vous proposons une restauration familiale. Les menus peuvent être consultés à l'entrée du restaurant, spécialités régionales, repas à thèmes viendront agrémenter votre séjour.
• Petit Déjeuner : de 8 h00 à 9 h00
• Déjeuner : 12 h30
• Gouter : entre 16h30 et 17h00 (mineurs)
• Dîner : 19 h30
• Le café midi et soir est offert (adultes).

Régimes individuels : Il ne nous est hélas pas possible de répondre aux demandes de régimes individuels (sauf en cas de raison médicale justifiée).

Régimes particulier : Il nous est possible de répondre aux demandes de régimes particulier collectif mais sur réservation au moment de la signature de la présente convention et avec paiement d'un supplément.

A la fin du repas, nous vous demandons d'aider à débarrasser vos tables sur les chariots disposés en salle.
10.05 L'hébergement est agréé par les services de la DDCS. Il répond aux exigences de la réglementation en vigueur (sécurité et hygiène). Il se fait en chambres de 5 à 7 lits pourvus de rideaux ainsi que d'armoires de rangement pour chaque enfant. Les douches et sanitaires sont à proximité. Les animateurs seront placés dans des chambres à proximité immédiate des enfants. Les animateurs hommes et femmes seront placés dans des chambres séparées.
10.06 Le centre ne peut recevoir les animaux domestiques pour des raisons d'hygiène et de sécurité.
10.07 Salles d'activités : Une salle d'activité peut être attribuée durant le séjour. Il est de votre responsabilité de contrôler chaque soir que les portes de votre salle donnant sur l'extérieur soient fermées empêchant ainsi l'intrusion de personnes étrangères et ceci selon la législation en vigueur afin de préserver la sécurité des personnes.
10.08 Bruit : Entre 22h00 et 08h00. Le silence est exigé pour le respect et le sommeil de chacun, merci par avance de votre compréhension.

10.09 Cigarettes - Alcool : Le centre est un lieu public accueillant essentiellement des jeunes enfants et agréé par la jeunesse et les sports. Vous ne pouvez pas fumer dans les espaces communs, chambres ainsi que dans le parc du centre de vacances. La consommation d'alcool sur le centre y est interdite en dehors des horaires de repas.
10.10 Sécurité : Pour votre sécurité, nous vous demandons de prendre connaissance des consignes de sécurité affichées, des plans d'évacuation, de repérer les issues de secours des bâtiments dans lesquels vous séjournez ainsi que les zones de regroupement prévues en cas d'évacuation. Dans tous les cas de déclenchement d'alarme, nous vous demandons d'évacuer le centre et de rejoindre les zones de regroupement prévues. Notre personnel vous indiquera à quel moment vous pouvez rejoindre vos locaux.

10.11 Numéros de téléphone utiles : La liste des numéros de téléphones utiles, médecin, pharmacie, est affichée dans le hall d'accueil.
10.12 A la fin de votre Séjour : Nous vous remercions de :
• Libérer les chambres avant 9 heures 30.
• Vider les poubelles des chambres dans celle du couloir.
• Plier les couettes sur les lits.
• Concernant les draps, ils sont à déposer dans les sacs prévus à cet effet en séparant les draps propres, les taies et housses de couette (ne pas enlever les ailes de protection)
• N'oubliez pas de nous restituer les clés en votre possession avant votre départ.
10.13 En cas de non-respect des règles de fonctionnement de l'établissement, la direction du centre se réserve le droit de renvoyer le groupe avant la fin de son séjour sans qu'aucune indemnité de quelque sorte ne puisse lui être demandée.

Article XI. Responsabilité
Si nous sommes responsables de la bonne exécution des obligations résultant expressément du contrat (à l'exclusion des prestations non contractuelles pour lesquelles des informations indicatives ont pu vous être données) nous nous réservons en revanche la possibilité de nous exonérer de tout ou partie de notre responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat vous serait éventuellement imputable ou le serait au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat ou à un cas de force majeure. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans nos centres, tant dans les chambres que dans les bases nautiques ou les locaux communs

Article XII. Protection des données personnelles
Conformément à l'article 27 de la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 Janvier 1978, vous êtes informé que toutes les informations vous concernant sont collectées par le CNPVA et transmises le cas échéant, afin de traiter votre réservation. Nous pouvons également être amenés à transmettre ces informations à des tiers, à des fins de marketing ou de promotion. Vous disposez au titre de l'article 34 de la Loi du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour le traitement des renseignements vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous à LMD CNPVA.

Article XIII. Réclamations et litiges
Nos équipes sur site sont à votre disposition au cours de votre séjour pour répondre à vos doléances, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et vous permettre de profiter pleinement de votre séjour. Il convient de prendre contact avec elles pour toute demande. Toute réclamation, après votre séjour, pourra faire l'objet d'un courrier adressé, par lettre recommandée avec avis de réception, à notre adresse, dans un délai d'un mois après la fin de votre séjour, afin que nous puissions y répondre dans les meilleurs délais. Nous attirons votre attention sur le fait que plus vous tarderez à nous faire part de votre réclamation, plus nous risquons d'éprouver des difficultés pour régler votre demande au mieux de vos intérêts. Nous vous remercions de bien vouloir nous spécifier, dans votre courrier, le nom de la personne ayant réservé le séjour, le numéro de la réservation, les lieu et dates de votre séjour ainsi que le type de chambre réservée, de façon à faciliter le traitement de votre dossier. De même, nous vous remercions de joindre à votre courrier tous justificatifs nous permettant de limiter le délai de traitement de votre réclamation. En cas de litige pouvant résulter de l'interprétation de la présente convention, de son exécution ou de sa suite, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.
En cas d'échec des voies amiables de règlement du conflit, les litiges relatifs à l'exécution de la présente seront portés, par la partie la plus diligente, devant le tribunal de Saint Brieu.

Article XIV. Assurances
Article XV. LMD CNPVA a souscrit une assurance auprès de la MMA, Société d'assurance mutuelle, Cabinet ROUAULT, régie par le code des assurances, 1 rue du Maréchal Foch - 22 370 PLENEUF VAL ANDRE - Fax 02 96 72 20 92 - Tél 02 96 72 25 66
Article XVI. Pour l'ACCUEIL DE PERSONNES POUR DES SEJOURS OU PRATIQUES INDIVIDUELS et Pour la PRATIQUE DU CHAR À VOILE ET DE LA VOILE
Article XVII. Bénéficiaires : la collectivité, ses représentants légaux ou statutaires, ses préposés, membres ou adhérents, aides bénévoles, les personnes en qualité de participant.
Article XVIII. Responsabilité civile hébergement, école de voile et char à voile, manifestations nautiques.

Article XIX. Service qualité
Soucieux d'améliorer sans cesse la qualité de nos services, nous souhaiterions connaître vos remarques à propos de l'organisation de votre séjour dans nos établissements (accueil, confort, environnement, loisirs et activités proposées...). Nous vous prions de bien vouloir nous adresser toutes vos remarques et commentaires